

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 30 avril 2015

DCM N° 15-04-30-14

**Objet : Subventions aux associations socio-éducatives conventionnées.**

**Rapporteur: Mme ANTOINE-FABRY**

Dans le cadre de l'aide apportée aux associations socio-éducatives conventionnées avec la Ville, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de **1 875 760 €** au bénéfice des associations socioéducatives recensées dans la motion jointe.

**1. Subventions de fonctionnement pour les associations conventionnées**

Depuis 2008, la Ville de Metz s'est engagée dans une politique de conventionnement avec les associations qui développent une offre éducative sur l'ensemble des quartiers messins. Cette démarche concerne d'une part les structures ayant en charge l'animation et la gestion d'équipements de quartier (dont 21 bâtiments communaux, et 4 équipements autres), d'autre part les associations développant un projet à l'échelle du territoire.

Au total, les associations concernées par la présente motion emploient 237 salariés auxquels s'ajoutent des emplois saisonniers qui renforcent les équipes notamment lors des accueils collectifs pendant les vacances scolaires. Elles accueillent également des services civiques ou des volontaires européens qui bénéficient ainsi d'une première approche professionnelle dans le domaine de l'éducation populaire.

Elles comptent parmi leurs adhérents, 8 730 adhérents individuels, 3 550 familles, et 500 associations. Dans le cas de structures gestionnaires de bâtiments, les salles mises à disposition tout au long de l'année permettent à un grand nombre d'associations de proposer leurs activités aux habitants. Des occupations plus ponctuelles servent également à l'organisation de nombreuses manifestations, privées ou associatives.

Outre leur mission d'assurer un service à visée des enfants, indispensable à la vie des familles, par la mise en place d'activités périscolaires, de mercredi ou de samedi loisirs ou encore d'accueil collectifs de mineurs pendant les vacances scolaires, ces associations représentent un lieu de convergence entre les différents acteurs locaux et permettent également de renforcer le lien entre les habitants eux-mêmes ainsi qu'entre les habitants et la municipalité. Elles ont également pour mission d'associer les habitants à la vie de la structure pour les encourager à devenir force de proposition et acteurs du lieu qui leur est dédié.

Le public adolescent et jeunes adultes, moins facile à capter, est également une des préoccupations premières de ces structures de quartier. A force de persévérance et en mettant en place les bons outils (lieux dédiés, horaires et activités adaptés...) de plus en plus de public de cette tranche d'âge se rassemble autour de temps informels mais également d'activités fédératrices comme l'élaboration de projets émanant des jeunes et mis en place par eux.

Par les activités loisirs qui sont proposées, les habitants bénéficient d'un lieu de proximité pour des pratiques, sportives, artistiques, créatives... mais également d'un lieu leur donnant accès à de nombreux services. En effet, par la mise en place d'actions transversales associant d'autres acteurs du quartier pouvant accompagner les habitants dans leurs démarches, elles participent au maintien du lien entre ces acteurs et à l'information des citoyens sur l'existence de ces acteurs. En outre, plusieurs associations mettent en place elles-mêmes des services à la population tels que des écrivains publics, des conseils juridiques en lien avec des professionnels, des formations linguistiques ainsi que des ateliers d'information sur différents domaines de la vie quotidienne (hygiène, santé, parentalité, développement durable...).

Par l'ensemble de ces actions, les associations sont des partenaires privilégiés de la politique municipale (périscolaire, politique de la ville, mission santé, éducation à la citoyenneté...). Membres du Comité de Quartier où elles sont implantées, elles font le relais avec les habitants qui fréquentent leur structure et peuvent également encourager ces derniers à participer eux-mêmes aux comités.

Compte tenu de l'importance de l'action menée sur le territoire messin par ces associations, il est proposé de les soutenir en leur attribuant des subventions de fonctionnement pour un montant total de **1 851 760 €** selon la répartition prévue dans la motion.

A noter que pour les bâtiments dont la municipalité est propriétaire ou locataire, les services de la Ville coordonnent l'ensemble des études et travaux d'entretien, de rénovation, d'extension ou de mises aux normes (telles que l'accès aux Personnes à Mobilité Réduite ou les normes spécifiques aux accueils collectifs de mineurs). Ainsi, les travaux les plus récents ont permis l'émergence d'une nouvelle structure d'accueil sur les hauts de Vallières, ainsi que l'entière rénovation et mise aux normes du Centre du Bon Pasteur à Borny.

## **2. Subventions pour projets et manifestations**

Il est également proposé de financer les projets spécifiques de certaines associations conventionnées et d'intégrer cette aide complémentaire dans la subvention annuelle. Il s'agit de deux projets de la MJC de Borny : la manifestation « les Ecolotrucs » qui se déroulera le 11 mai, pour un montant de **13 000 €** (dont un financement de 8 500 € au titre de la Politique de la Ville) et les animations menées cet été dans les cours de Borny et sur le grand Domaine, pour un montant de **5 000 €** ; de l'action "La Marmite des Familles", opération intergénérationnelle autour de la nutrition, portée par la Fédération Familles de France en lien avec de nombreux partenaires sur tout le territoire de la Ville, pour un montant de **1 500 €** ; de la fête de quartier de Metz-Bellecroix, programmée le 6 septembre et portée cette année par l'Association pour le Développement des Actions Culturelles et Sociales, pour un montant de **2 000 €** ; le Centre Social MJC Boileau Prégénie organise quant à lui un carnaval fin octobre qui impliquera les structures de quartier de Metz Nord. Il met également en œuvre le projet "Musique du Monde" à visée des enfants et des adolescents, avec résidence d'artiste, jam session et manifestation finale (date à venir). Pour ces deux projets un financement de **2 500 €** est proposé.

La dépense totale des subventions de fonctionnement et des subventions pour projets s'élève à **1 875 760 €**.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

**VU** la volonté de la Ville de Metz de soutenir les actions éducatives en direction de la jeunesse, d'encourager le développement du lien social, de favoriser l'animation des quartiers,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

#### **DECIDE :**

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes aux associations ci-dessous mentionnées, pour un montant total de **1 875 760 €**, soit un solde à verser de **1 101 128 €** compte-tenu des avances accordées au Conseil Municipal du 18 décembre 2014 pour l'ensemble des associations conventionnées :

<u><b>Au titre de la mise en place d'un projet éducatif</b></u>		Dont déjà versé
Association Messine Interfédérale et Solidaire Patrotte	<b>154 270 €</b>	63 056 €
Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Quatre-Bornes	<b>137 680 €</b>	56 980 €
Maison de la Culture et des Loisirs de Metz	<b>155 050 €</b>	63 248 €
Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Borny	<b>145 100 €</b>	52 720 €
<i>Subvention fonctionnement</i>	<b>127 100 €</b>	
<i>Ecolotrucs</i>	13 000 €	
<i>Animation de rue</i>	5 000 €	
Maison des Associations du Sablon – Centre Social	<b>105 390 €</b>	44 076 €
Association pour le Développement des Actions	<b>101 730 €</b>	40 272 €
Culturelles et Sociales de Bellecroix (A.D.A.C.S.)		
<i>Subvention fonctionnement</i>	<b>99 730 €</b>	
<i>Fête de quartier</i>	2 000 €	
Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Sud	<b>104 890 €</b>	48 544 €
Centre d'Animation Culturelle et Sociale Georges Lacour	<b>92 220 €</b>	36 804 €
Espace de la Grange – Centre social	<b>94 660 €</b>	44 556 €
Action Sociale du Bassin Houiller (Centre Pioche)	<b>89 500 €</b>	36 840 €
Centre Social Maison des Jeunes et de la Culture Boileau Prégénie	<b>33 750 €</b>	12 884 €
<i>Subvention fonctionnement</i>	<b>31 250 €</b>	
<i>Carnaval</i>	500 €	
<i>Musique du Monde</i>	2 000 €	

**Au titre de la mise en place d'un projet d'animation**

Comité de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Centre	<b>81 880 €</b>	31 200 €
Centre Culturel de Metz Queuleu	<b>51 350 €</b>	22 360 €
Centre d'Activités et de Loisirs de Plantières	<b>62 740 €</b>	27 436 €
Centre de Renseignement et d'Information – Bureau Information Jeunesse	<b>42 480 €</b>	16 992 €
CPN Les Coquelicots	<b>51 000 €</b>	21 428 €
Eclaireuses et Eclaireurs de France	<b>35 300 €</b>	12 896 €
Famille Lorraine de Metz Devant-les-Ponts	<b>24 370 €</b>	11 480 €
Familles de France – Fédération de Moselle	<b>17 410 €</b>	6 704 €
<i>Subvention fonctionnement</i>	<b>15 910 €</b>	
<i>Marmite des Familles</i>	<b>1 500 €</b>	
Association Pushing	<b>16 500 €</b>	6 800 €
Association Pas Assez	<b>11 650 €</b>	4 800 €
Association Nan Bara	<b>5 050 €</b>	2 020 €
Carrefour des Organisations de Jeunesse et d'Education Populaire	<b>9 700 €</b>	4 000 €

**Au titre de la mise en place d'un projet d'accueil associatif de quartier**

Association de Gestion et de Développement de l'Auberge de Jeunesse	<b>43 000 €</b>	17 600 €
Interassociation de Gestion du Centre Familial, Social et Culturel de Metz Magny	<b>59 180 €</b>	25 580 €
Association de Gestion du Centre Saint-Denis de la Réunion	<b>35 220 €</b>	13 272 €
Association de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Vallières	<b>36 650 €</b>	17 680 €
Association de Gestion du Centre Socioculturel de la Corchade	<b>39 020 €</b>	16 276 €
Association de Gestion du Centre Socioculturel et Sportif de Sainte-Barbe Fort-Moselle	<b>21 560 €</b>	8 928 €
COJFA	<b>17 460 €</b>	7 200 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification, conventions et avenants portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

La dépense totale s'élève à **1 101 128 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2015.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjointe Déléguée,

Margaud ANTOINE-FABRY

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante  
Commissions : Commission Sport et Jeunesse  
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 16h07 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 41    Absents : 14                    Dont excusés : 9

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**